

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 18 décembre 2023 à 19 h 00
VERTAIZON

PROCES VERBAL

Sommaire

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance et validation du PV précédent.....	1
2. Education Artistique et Culturelle – Pays d'Art et Histoire.....	1
3. Pays d'Art et d'Histoire.....	3
4. Centre aquatique.....	4
5. Jeunesse.....	6
6. Transitions.....	8
7. Economie / PAE Angaud.....	9
8. Attribution de subvention.....	10
9. Ressources Humaines.....	11
10. Finances.....	12
11. PETR-Conseil de développement.....	14
12. Questions diverses.....	15

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'EVEQUE	Patricia BUSSIÈRE	P	ESTANDEUIL	TRAVERS Jean-Michel	P	REIGNAT	Janick DERRIEN	P
	Bruno BISSON	P		Frédéric POYET			Franck DROUIN	
BILLOM	Patricia FAFOURNOUX	P	FAYET LE CHATEAU	Bruno VALLADIER	P	ST DIER D'AUVERGNE	Nathalie SESSA	P
	Jean Michel CHARLAT	P		Michelle STEINERT	P		Sylvie BAUVY	P
	Nathalie MARIN	P	GLAINE MONTAIGUT	Nathalie VACHIAS	P	ST JEAN DES OLLIERES	Karine JONCOUX	E
	Pierrick BELLAT	P		Cyrille BRECHARD			Paul COURTOT	
	Céline AUGER	E	ISSERTEAUX	Jean-Claude BATISSON	E	ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS	P
	Daniel DUMAS	P		Roger BOURDOULEIX	P		Patrick CHAVAROT	P
	Sylvie DUCATTEAU	P	MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	P	ST BONNET LES ALLIER	Myriam BLANZAT- LERNOULD	
	Jean-Pascal BLACHE	P		Sandrine IZAMBART	E		Eméric DECOMBE	P
	Karelle TREVIS	E	MONTMORIN	Gérard GUILLAUME	P	TREZIOUX	Maryse TARRIT	E
	Denis MAUTRET			Eric PIREYRE	P		Hubert CHEMINAT	
BONGHEAT	Lydie GARINO	E		Jean DELAUGERRE	P	VASSEL	Michel DEGOILLE	
	Christian CHALARD	P		Florence JOUVE	P		Françoise BERNARD	E
BOUZEL	Suzanne DELARBRE	P		Jean-Marc LAVIGNE	P		Nicolas JAFFEUX	P
	Daniel RAVOUX	E		Danielle RANCY	E		Jean-Jacques CAVALIERE	P
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P		Louis PEREIRA	P		Catherine SOU-AH-Y	P
	Julie COUPERIER			Martine VAQUIER		VERTAIZON	Robert BODEVIN	P
CHAURIAT	Maurice DESCHAMPS	P		René LEMERLE	E		Nathalie DOS SANTOS	P
	Nicole NENOT	P	NEUVILLE	Jérôme PIREYRE	P		Cyril GONZALEZ	P
EGLISENEUVE PRES BILLOM	Guy MAILLARD	P		Jean-Yves GRIVET	E		Amalia QUINTON	P
	Daniel SALLES	E		Jean-Pierre BUCHE	P			
ESPIRAT	Nadège TOURNEBIZE	E		Virginie VINATIER	E			
	Marie-France CHOFFRUT		PERIGNAT ALLIER	Fanny BLANC				
	Sébastien MAFFI							

Ont donné pouvoir : Céline AUGER à Nathalie MARIN, Karelle TREVIS à Pierrick BELLAT, Daniel RAVOUX à Suzanne DELARBRE, Danielle RANCY à Jean DELAUGERRE, René LEMERLE à Nicole NENOT, Hubert CHEMINAT à Jérôme PIREYRE

Titulaires Présents (55)	37	67,27 %
Suppléants avec droit de vote	3	
pouvoirs	6	
nombres de votants	46	83,64 %
Suppléants sans droit de vote	2	

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance et validation du PV précédent

1-1 Désignation d'un-e secrétaire de séance.

Jean-Jacques CAVALIERE est désigné secrétaire de séance.

1-2 Validation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. L'assemblée l'adopte.

2. Education Artistique et Culturelle – Pays d'Art et Histoire

Bilan, actualités, projets 2024
rapportés par Chloé TARIS et Denis CIBIEN

2-1. Bilan 2023 Service Éducation artistique et culturelle

Cette année a été marquée par la présence d'une dizaine d'artistes en résidence invités dans le cadre du projet « Mouvementez moi ! ». Des publics très variés ont été touchés par ces résidences. 532 heures de médiation et d'ateliers ont été dispensées auprès de :

- 2 695 enfants et jeunes des écoles de Billom, Bouzel, Chauriat, Dallet, Espirat, Montmorin, Reignat, St-Dier, St-Julien-de-Coppel et le collège du Beffroi

- 142 adultes des établissements sociaux du Centre Escolore à Egliseneuve, la résidence des berges de l'étang à Chauriat, la MARPA de Pérignat et l'EHPAD la miséricorde de Billom.

Le tout public a également été largement touché par des expositions d'artistes, des après-midis et soirées de projection à Billom et à Saint-Dier, des spectacles organisés dans le cadre du festival « Impulsion », et le grand défilé final tout public qui a clôturé le festival Art d'école à Billom.

Artistes invités et grands temps forts :

CINÉMA

Le Sens des Masses (Anne-Sophie Emard et Pierre Levchin)

Soirée coups de cœur à Billom– 4 cinés goûter à Saint-Dier– L'école va au cinéma à Billom, Dallet et Vertaizon

LECTURE avec Céline Decourty

ARTS PLASTIQUES avec Paule Kingleur – Exposition Skate et Art- Recyclart

SPECTACLE VIVANT/ DANSE avec Stéphanie Jardin – Laurent Kong A Siou Spectacles soutenus « Fugacités » à Montmorin et « A toute bubure » à Pérignat

MUSIQUE avec Baka Trio – Batucatag – Cléon – Damien Aumaître

FESTIVAL ART D'ÉCOLE

La 23^{ème} édition du festival s'est déroulée à Billom du 11 au 16 mai : 76 classes de tout le département dont 32 classes issues de Billom Communauté, ont déambulé, chanté et dansé à travers la ville au rythme des percussions.

LE GRAND DÉFILÉ DE BILLOM

Un immense défilé urbain a eu lieu le 13 mai dans les rues de Billom et a attiré environ 1 000 personnes.

Organisé en étroite collaboration avec l'école intercommunale de musique, l'école municipale de danse de Billom et les deux collectivités, ce défilé a offert la possibilité à de nombreux danseurs et musiciens amateurs de pouvoir se produire dans le cadre d'une grande fête orchestrée par le groupe professionnel Batucatag.

2-2 Programmation annuelle PAH (de mars à décembre)

- 56 dates programmées, 51 réalisées (sans le jeune public, 44 en 2022)

- 867 personnes (652 en 2022)

- Succès des run patrimoine, des sorties nature, de la thématique Rafle

- 6 expositions (fréquentation non quantifiable)

Deux grands temps forts sont à noter : l'exposition du peintre Marilhat et la programmation pour le 80^e anniversaire de la Rafle.

Les manifestations :

Cette année, le service PAH a participé à plusieurs manifestations nationales :

- Fête de la nature :

Cet événement a été organisé pour la 1^{ère} année. Elle a remplacé les RDV aux jardins. Un programme a été conçu en collaboration avec plusieurs services : EAC, rivière, plan climat, ENS. **Estimation de 100 personnes.**

- **Journée du patrimoine de pays** : Thématique : art et patrimoine, en partenariat avec l'ESAT d'Escolore.

La journée a proposé une programmation autour du site d'Escolore, son histoire, l'architecture du bâtiment, la présence des déficients visuels et de la vallée du Madet. **Estimation de 150 personnes**

- **Journées européennes du patrimoine** : thématique : patrimoine vivant.

Le week-end a mis à l'honneur deux artistes locaux du XIX^e siècle : George Onslow (musicien compositeur) et Prosper Marilhat (peintre). **250 personnes**

Jeune public :

- **Scolaires du territoire** : 3 428 élèves accueillis (12 établissements différents, 3 154 en 2022)

- **Scolaires hors territoire** : 280 élèves reçus (5 établissements)

- **programmation jeune public** : 6 dates, 83 enfants accueillis.

De nouvelles interventions ont été créées notamment autour de la résistance : une course d'orientation.

Le service éducatif a également investi dans un nouvel outil pédagogique : **un support illustré pour les visites guidées et interventions sur la rafle.**

La mission culturelle détachée de Mme Tamizier, professeur du collège du Beffroi de Billom a été renouvelée pour l'année scolaire 2023-2024 (2 h par semaine).

2- 3 Année 2024 : des projets communs

- **Les créatures fantastiques** : cette thématique est traitée de manière culturelle et patrimoniale par de nombreuses écoles du territoire. Elle aboutira à une manifestation de restitution avec comme point d'orgue la fête de la nature (du 21 au 25 mai) qui sera organisée en collaboration avec plusieurs services communautaires. Différents plasticiens et lectrice interviendront en arts plastiques et lectures à voix haute : Nicolas Savoye, Laure Guilhot, Juliette Malfray (Cie Auteur de flammes) avec le réseau des bibliothèques.

- **Voix et patrimoines** : festival orchestré par le Conseil départemental. La thématique du patrimoine industriel du XIX^e sera traitée sous différentes formes : travail avec les scolaires, visites guidées tout public, exposition et programmation pour les Journées nationales de l'architecture. Des photographes (Marielsa Niels et Henri Derus) et musiciens (les mécanos) professionnels sont partie prenantes du projet : premier rendu du projet le 16 juin.

- **Projet commun avec les résidences de la ville de Billom**. La compagnie de théâtre le Lazzi Serpolet interviendra avec un comédien, un musicien et un bruiteur auprès d'adultes en insertion, du brass école de musique, une classe de CM1 Billom et les enfants en FM avec Véronique Tortajada + classe orchestre. Restitutions les 19 mars à Saint-Dier, 13 avril et 28 juin à Billom.

Monsieur le Président note le travail transversal entre les services mais aussi avec des particuliers, des communes, des associations ; le programme 2024 sera aussi riche que celui de 2023.

A propos du film le Sens des Masses, on peut être parfois gêné par ce public spécifique, mais j'ai assisté à une séance de tournage avec eux, c'était un très beau moment, avec des gens pleins d'humour.

3. Pays d'Art et d'Histoire

Rapporteur : Jean DELAUGERRE

3-1 Programmation 2024 - Demande de subvention à la DRAC

Une demande de subvention est à déposer auprès des services de la DRAC pour un montant de 20 000 € (17 000 € en 2023) pour mener à bien la programmation et les projets 2024.

Il vous appartient de valider ou non la programmation 2024 et d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention annuelle auprès de la DRAC.

Jean DELAUGERRE souligne le travail réalisé par le service.

L'assemblée valide cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
92	46	46		

3-2 Tarifs pôle éducatif : modification collèges

Depuis la création du service éducatif (2012), les tarifs d'intervention pour le second degré n'ont jamais été changés.

Actuellement, le tarif facturé aux collèges (situés sur la comcom) est de 50 € (visite + atelier, environ 1/2 journée). La commission tourisme et patrimoine, réunie le 23 novembre, propose **une modification de ce tarif à 60 €/classe** à partir de septembre 2024.

Pour rappel, ci-dessous la grille tarifaire pratiquée par le PAH pour le service éducatif (référence délib n°44 du 24.05.2016 et n°105 du 28.09.017)

TERRITOIRE		HORS TERRITOIRE	
VISITE GUIDÉE	VISITE ATELIER	VISITE GUIDÉE	VISITE ATELIER
Forfait 50 € si ≥ 20 enfants 2,50/élève si ≤ 21 enfants	40 €/intervention/classe jusqu'à 5 interventions 35€ entre 6 et 10 interventions 30 € à partir de la 11 ^e 50 € / classe pour les collèges	80 € si ≥ 20 enfants 4 €/élève si ≤ 21 enfants	150 €/classe (scolaires et collèges)

L'assemblée valide cette d'augmentation de tarif.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
93	46	46		

3-3 Fonds aide manifestations patrimoine : modification critères

Lors des dernières attributions de subvention, les membres de la commission ont remarqué que certains critères d'attribution (mis en place en 2017) posaient parfois des problèmes d'interprétation. Ils ont donc retravaillé les modalités d'attribution de subvention et proposent les 7 critères suivants :

1. Associations ayant son siège sur le territoire ou initiatives communales
2. Proposer une programmation liée au patrimoine architectural et naturel local en lien avec la politique du Pays d'Art et d'Histoire
3. Avoir des intervenants et animations référencés dans le milieu de l'architecture et du patrimoine et si possible, proposer des actions de médiation/sensibilisation auprès du grand public et/ou d'établissements divers (écoles, collèges, EPHAD...)
4. L'action doit porter sur un élément du patrimoine architectural et/ou naturel et/ou immatériel. Sont exclues les actions culturelles, et/ou commerciales et/ou festives qui utiliseraient le site uniquement comme moyen.
5. Comporter une implication locale de la (ou les) commune(s) d'accueil : financier et/ou technique et/ou humain
6. Rayonner au minimum à l'échelle intercommunale ; une communication significative doit être mise en œuvre autour de l'événement
7. Respecter un budget équilibré réparti entre fonds propres, fonds privés et fonds publics.

Pour être éligible, l'action devra répondre à 5 critères sur les 7 et le dossier devra obligatoirement être déposé en amont de sa mise en œuvre.

L'assemblée valide les critères

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
94	46	46		

4. Centre aquatique

Rapporteur : Monsieur le Président

4-1 Plan de sobriété

Rappels :

En juillet 2022, le coût de l'énergie, et notamment du gaz, a fortement augmenté.

L'estimation pour 2023 du coût énergétique est de 331 700 € (170 000 € en 2022), d'où la validation en décembre 2022 par le conseil communautaire d'un Plan de sobriété énergétique pour l'année 2023 :

Postulat de départ : respecter le projet d'établissement initial du centre aquatique qui est de privilégier la natation scolaire.

1°- baisse des températures de 2° de l'eau et de l'air sur le bassin et les vestiaires ; on passe donc de 28,2 ° à 26,2 ° pour l'eau ; et de 27,2° à 25,2° pour l'air.

A noter qu'à partir de septembre la température des bassins a été augmentée de 1° le lundi (jour d'accueil des maternelles)

- arrêt du surchauffage de l'eau pour les bébés-nageurs

2°- fermeture de l'établissement :

- 25 WE : de janvier à la fin du mois de mai et ensuite de début novembre à fin décembre,

- 4 ou 5 semaines pendant les petites vacances scolaires [2 semaines des vacances de février, 1 semaine à Toussaint (vidange), 1 à Noël].

L'objectif, en combinant ces différentes mesures était d'économiser environ 40 000 € (soit 14,5 % des consommations).

Lors de la présentation (le 14 novembre) du bilan* des 2 premiers exercices du Marché Global de Performance du Centre aquatique, SF2E (assistant à maîtrise d'ouvrage) a confirmé qu'il est difficile d'identifier précisément l'impact du plan de sobriété en terme d'économie d'énergie, estimé prudemment à 30 000 € sur l'exercice.

Parallèlement à cela, le manque à gagner en chiffre d'affaire sur les 5 premiers mois de 2023 par rapport à 2022 s'élève à 20 123,80 € (chiffre à prendre avec prudence car d'autres facteurs sont à prendre en compte : inflation, météo difficile en janvier, etc.).

L'objectif financier du plan de sobriété tel que défini est donc à relativiser (10 à 15 000 €), cependant il est important de noter que le plan a permis de conforter la prise de conscience générale du coût énergétique d'un équipement comme un centre aquatique

Dans la mesure où :

- Les actions de performance énergétique seront a priori finalisées et la conduite affinée : les résultats devraient encore s'améliorer.
- Les prix des énergies devraient être plutôt « contenus » : Électricité 2024 : prix réajusté (environ -10% / 2023) et négocié en juillet 2023 (cf décision du président du 6 juillet) pour 112 805€ TTC avec les consignes d'origine du marché global de performance.
- Gaz naturel : indexation mensuelle au PEG (point d'échange gaz), pas de grosse modification des prix.
- Des pistes de travaux complémentaires sont imaginées... (PAC (pompe à chaleur) « été », panneaux photovoltaïques supplémentaires...).

Propositions pour le fonctionnement du centre aquatique :

- ne pas définir de plan de sobriété identique à 2023, revenir à un fonctionnement « normal » en terme d'ouverture comme l'année 2022,
- pour marquer une volonté politique de s'inscrire dans une démarche globale face aux changements climatiques : fixation de la température de l'eau des bassins à moins 1 ° par rapport à 2022 ; sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (volet sensibilisation du MGP avec Dalkia) ; inciter les communes à utiliser l'eau des bacs tampons et leur en faciliter l'accès... ; continuer à agir (lobbying) pour la diminution des normes sanitaires de renouvellement de l'eau des bassins ...

** il est proposé que ce bilan soit présenté en conseil communautaire fin janvier.*

Discussion :

Monsieur le Président : on fera un point fin janvier une fois que l'on aura passé l'hiver. Nous avons entendu les demandes des écoles. Par ailleurs nous avons fait un travail de lobbying auprès des parlementaires pour pouvoir bénéficier de l'amortisseur électricité (contrat P1). Il faut souligner le travail d'accompagnement de l'Aduhme et sa réactivité.

L'assemblée valide les propositions.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
95	46	46		

4-2 Tarifs sport santé

Pour mémoire : par sa délibération n°2, le conseil communautaire en date du 24 janvier 2022 a validé une augmentation générale des tarifs du centre aquatique à partir du 1^{er} septembre 2022. (à retrouver dans l'espace collaboratif)

En 2023, nous avons mis en place une nouvelle activité en partenariat avec la Maison Sport Santé (DAHLIR) et le CLIC de Billom.

Nous avons ainsi expérimenté 2 cycles de sport-santé pour les seniors de plus de 60 ans en reprise d'activité.

Il a été convenu dans le contrat de fréquentation que l'activité soit réglée par le CLIC à hauteur de 6,50 € (équivalent au tarif aquagym Communauté de communes) par participant.

Afin de simplifier la facturation (inscription du tarif spécifique dans le logiciel de caisse) et à terme pérenniser l'activité, il est proposé de valider ce tarif et de l'inscrire dans le tableau des tarifs sous l'appellation : sport/santé.

L'assemblée valide cette proposition de tarifs.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
96	46	46		

4-3 Système de télésurveillance : demande de subventions

Le centre aquatique est équipé d'un système de vidéosurveillance aujourd'hui obsolète ou hors-service. Il convient donc de procéder à son remplacement : 12 caméras + 4 nouvelles pour couvrir l'arrière du bâtiment (zone photovoltaïque) qui nécessitent l'implantation de mâts.

Pour ce faire, des subventions sont mobilisables selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT		Recettes	
Achat et pose matériel pour enregistrement, visualisation	26 142,88	Conseil régional : 50 %	13 071,44
		DSIL : 20 %	5 228,57
		Autofinancement	7 842,87
TOTAL	26 142,88	TOTAL	26 142,88

Discussion :

Daniel DUMAS : comment cela fonctionne, qui surveille ?

Monsieur le Président : cela nous permet de visionner pendant 10 jours.

Nicole MAJEUNE : seul le directeur a le droit de visionner si besoin. Nous avons eu des infractions cet été et en fait nous n'avons pas pu voir les images car les caméras ne fonctionnaient pas.

L'assemblée valide cette proposition de plan de financement et autorise la sollicitation des financeurs.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
97	46	46		

5. Jeunesse

Rapporteuse : Nathalie MARIN

Convention Territoriale Globale (CTG 2024-2028)

Depuis 2019, un nouvel outil contractuel est exigé par la Caisse d'Allocations Familiales : **la Convention Territoriale Globale (CTG)** que Billom communauté avait signé pour 2019-2023.

Il convient de renouveler cette convention pour 2024-2028.

Celle-ci a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en direction des familles du territoire mais également de valoriser les bonus territoire (ex PSEJ) pour certains équipements (ALSH, EAJE..).

La CTG ne permet pas de mobiliser des financements. C'est plus un engagement de principe. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions, en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire.

Les axes prioritaires de la CAF à travers la CTG sont :

- la petite enfance
- la jeunesse
- la parentalité
- l'animation de la vie sociale
- l'accès aux droits.

Les compétences liées aux axes prioritaires ne sont pas toutes transférées à Billom Communauté, c'est pourquoi, chaque commune et syndicat intercommunal gérant les RPI doit être signataire de cette nouvelle CTG.

La CAF a mis en place un système de signature électronique de la CTG. Chaque collectivité doit prendre une délibération autorisant la signature et les avenants.

Des évolutions pourront bien entendu être portées à ce document après sa signature, par le biais d'avenants.

La CTG est une feuille de route, des actions nécessitent un engagement financier de Billom Communauté et donneront lieu à décisions au fur et à mesure de l'avancée des projets.

Elle a été construite à partir :

- du bilan de la CTG 2019-2023
- d'un questionnaire auprès des structures, mairies, pour recenser le besoins des familles et projets
- de la réflexion autour de 3 groupes de travail (petite enfance, enfance et jeunesse, social et accès aux droits)
- en tenant compte des projets déjà en cours ou à venir dans les services de Billom co et dans les communes
- des échanges avec les membres de la commission enfance jeunesse, la conseillère CAF et les services.

Elle se compose de 5 axes, 17 objectifs et 50 actions.

AXE 1 - Petite enfance : Évaluer les besoins des familles, adapter l'offre d'accueil petite enfance, l'améliorer tout en respectant un maillage équilibré sur le territoire.

Obj 1.1 : Évaluer les besoins des familles

Obj 1.2 : Promouvoir le métier d'assistant maternel pour adapter l'offre d'accueil

Obj 1.3 : Accueillir les assistantes maternelles dans des locaux adaptés

AXE 2 : Enfance : poursuivre la collaboration entre ACM (Accueil collectif de mineurs) afin de coordonner leurs efforts et renforcer les pratiques.

Obj 2.1 : Renforcer la communication et les échanges entre ACM de Billom Communauté

Obj 2.2 : Comment mieux répondre aux besoins des familles en recherche d'un ACM sur les vacances

AXE 3 : Jeunesse : poursuivre, renforcer les actions engagées par Billom Communauté.

Obj 3.1 : Consolider le service enfance jeunesse de Billom Communauté

Obj 3.2 : Favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes

Obj 3.3 : Valoriser l'engagement des jeunes

Obj 3.4 : Renforcer la prévention des risques et des vulnérabilités au collège

Obj 3.5 : Accompagner les jeunes vers l'emploi

Obj 3.6 : Travail en réseau avec les ACM ados et professionnels jeunesse

Obj 3.7 : Faciliter la mobilité des jeunes

AXE 4 : Parentalité : favoriser le lien social sur le territoire pour mieux accompagner les familles.

Obj 4.1 : Mobiliser les acteurs du territoire

Obj 4.2 : Soutenir les parents dans l'éducation de leur enfants

AXE 5 : Santé environnementale et santé physique : 2 préoccupations fortes de Billom Communauté.

Obj 5.1 : S'engager dans la recherche-action (Projet Proset) portée par l'Université Clermont Auvergne sur la santé environnementale dans le cadre des 1000 premiers jours.

Obj 5.2 : Changer nos modes de fonctionnement dans les services pour

préserver notre environnement et la santé des enfants.

Obj 5.3 : Promouvoir l'intégration de l'activité physique, à la crèche, chez l'assistante maternelle, aux accueils de loisirs, auprès des jeunes, des parents, dans la cour de l'école/du collège

Cette proposition de nouvelle CTG a été présentée à la commission Petite enfance/enfance/jeunesse réunie le 21 novembre et au bureau communautaire du 04 décembre en présence du directeur de la CAF Monsieur Jean-Charles Chambost et de Marine PINET (conseillère CAF).

Elle a donné lieu à des échanges sur les accueils de loisirs et sur des inquiétudes concernant la baisse des effectifs scolaires sur certains secteurs.

A retrouver dans l'espace collaboratif les fiches détaillant les objectifs et les actions, ainsi que le diaporama de présentation au bureau du 4 décembre.

Discussion :

Nathalie MARIN : je remercie Marie-Noëlle Escuriet, coordonnatrice et aussi ma commission qui travaille bien dans une bonne ambiance et c'est vraiment agréable.

C'est important de noter que les apports de la CAF sur le territoire c'est plus d'un million d'euros par an. Cela vaut le coup de travailler en bonne intelligence avec cet organisme.

Monsieur le Président : il y a toujours eu des contacts fructueux et de confiance avec la CAF.

Nathalie MARIN : les compétences communales ou RPI sont concernées et donc les communes et syndicats sont amenés à délibérer également.

L'assemblée valide le plan d'actions et autorise le Président à signer électroniquement la Convention Territoriale Globale CTG 2024-2028 et tout autre document ou tout avenant la concernant.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
98	46	46		

Rapporteur : Jean Pierre BUCHE

Appel à projets AVELO 3

Un appel à projet national pour développer le système vélo dans les territoires

L'ADEME porte le programme AVELO 3 sur la période 2023-2026 pour un budget de 30 M d'euros avec l'objectif d'embarquer les territoires péri-urbains et ruraux qui ne sont pas encore dotés d'une politique cyclable, ou de stimuler ceux qui souhaitent aller plus loin. Le programme vise à soutenir 350 territoires avec l'ambition affichée de faire du vélo un réel moyen de transport dans les déplacements du quotidien, sur l'ensemble du territoire, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. A noter que cette 3ème édition du programme mettra aussi l'accent sur la population jeune qui constitue la cible d'aujourd'hui pour les cyclistes de demain.

4 axes sont proposés dans le cadre de cet appel à projets

- axe 1 – soutenir la construction d'une politique cyclable via le financement d'études
- axe 2 – soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires
- axe 3 – soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire
- axe 4 - soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

Billom Communauté est territoire éligible, EPCI de moins de 250 000 habitants.

Le taux maximal d'aide pour les opérations relevant des 1, 2 et 3 est de 50 % avec des aides :

- à la réalisation, à la décision (études d'accompagnement de projet – aide au financement d'études de planification par exemple) ;
- à la connaissance (études générales) ;
- à l'investissement ;
- au changement de comportement (aides aux actions ponctuelles de communication, de formation et d'animation).

L'assiette des dépenses éligibles est plafonnée à 100 000 € par axe (hors

axe 4) avant application du taux d'aide.

Pour l'axe 4, la demande est conditionnée à la réalisation d'un programme d'actions répondant aux axes 1, 2 et/ou 3. Le montant maximum du forfait est de 29 000 € par an par agent ETP mobilisé pour mettre en œuvre le programme d'actions pour une durée maximale de 36 mois (soit 87 000 €).

La durée du projet doit être inférieure ou égale à 36 mois et les projets devront se terminer au plus tard le 30 juin 2027.

Le premier relevé des candidatures se terminera le 15 janvier 2024 (réponse attendue a priori en avril 2024).

Une candidature intercommunale sur les 4 axes

Le comité de pilotage du schéma cyclable (commissions mobilités et transitions), réuni le 28 novembre, propose de déposer une candidature. Plusieurs actions du schéma cyclable, validé en février 2023, sont éligibles à AVELO 3. Il est possible de candidater sur les axes 1, 2 et 3. Le COPIL propose de candidater également sur l'axe 4 et donc de créer un poste de chargé.e de mission dédié aux mobilités actives et vélo pour 3 ans.

Le bureau du 4/12 a validé la proposition du comité de pilotage.

Sur l'axe 1 (volet études notamment de tronçons d'itinéraires cyclables), un échange technique a eu lieu le 11/12 avec les services du Conseil départemental (Nicolas MORISSET, Laurine SEVERAC, Jérémy COLZANI). Il a été convenu ce qui suit :

- plusieurs itinéraires cyclables, inscrits dans le schéma de Billom Co, doivent faire l'objet d'études pré-opérationnelles notamment pour préciser les tracés (sur routes départementales ou alternatifs), les types d'aménagement ou encore la gestion des traversées et carrefours. Ces études pourraient être menées par Billom Co dans le cadre de l'appel à projets AVELO en partenariat avec le CD 63 ;
- les itinéraires identifiés comme prioritaires pour le territoire, pour l'essentiel sur voirie départementale, pourraient aussi faire l'objet d'un volet maîtrise d'œuvre opérationnelle avec un conventionnement avec le CD 63. Les services du département pouvant prendre ensuite le relai sur le suivi des travaux qui seraient réalisés.

Ces éléments viendront donc alimenter la candidature sur l'axe 1.

Le comité de pilotage a déjà exploré les actions qui pourraient être

engagées via ce programme (cf note de synthèse) Il reste encore à bien flécher les différentes actions du schéma cyclable selon le contenu possible des 3 axes du programme.
Le bureau du 04 décembre est d'accord sur le principe du dépôt du dossier.

Discussion :

Jean-Pierre BUCHE : ce qui a fait débat au bureau c'est la création du poste de chargé de mission, sachant que cela serait uniquement un poste pour 3 ans.

Monsieur le Président : c'est pour pouvoir rentrer dans cet appel à projets, on commence à travailler en amont, c'est aussi le PFF qui pourra nous dire si on est en mesure de financer le poste et les actions.

Maurice DESCHAMPS : autant je suis favorable aux axes 1,2 et 3, autant pour le 4 je suis beaucoup plus réservé. Créer un poste supplémentaire, c'est 160 000 € d'argent public (salaire, ordinateur, déplacements...), de plus on parle de compétences communales et départementales pour les voiries. Il y a beaucoup de paroles et pas grand-chose de concret. Je suis d'accord pour déposer un dossier sauf pour l'axe 4, ce n'est pas à un technicien de faire du lobbying auprès du CD.

Monsieur le Président : la proposition est de déposer le dossier dans sa globalité.

L'assemblée valide le dépôt de ce dossier abstentions : Maurice DESCHAMPS, Sylvie DUCATTEAU, Nathalie DOS SANTOS, Jean-Michel TRAVERS, Jean-Marc LAVIGNE, Florence JOUVE, Patrick CHAVAROT

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
99	46	39		7

7. Economie / PAE Angaud

Rapporteur : Jean- Jacques CAVALIERE

Pépinière : convention Mme Dezolme

Mme Cécile DESOLME habitante de Billom a contacté Billom Communauté pour un projet de création d'une **pépinière en haies champêtres sur le PAE de l'Angaud sur la partie non commercialisable (passage de la conduite de gaz)**. Elle propose d'y installer son activité sur une surface environ de 1 000m² lors du 1^{er} semis et 2 180m² pour le 2^{ème} semis moyennant un loyer et l'entretien des surfaces concernées.

Une réunion a été programmée au mois de juin 2023 pour mieux comprendre le projet de Madame DESOLME avec le Président, le Vice-Président à l'économie et le chargé de missions économie-agriculture. Lors de cette réunion il a été aussi question du montant du loyer, de l'entretien des espaces et de son accompagnement technique pour mettre en place son projet. Il a été demandé à la porteuse de projet de préparer un document de synthèse de son projet à transmettre à Billom Communauté. Le projet a fait l'objet d'un point lors du bureau communautaire du 11 septembre 2023. Madame DESOLME a transféré à la ComCom un document de présentation de son activité le 29 septembre 2023, ce dernier a été présenté aux membres de la commission économie lors du COPIL du 5 octobre 2023.

Elle souhaite semer en pleine terre des graines provenant de la société Semences du Puy, graines marquées végétal local - Viorne, Noisetier, Prunellier, Cornouiller, Amélancher, Aubépine, Cotoneaster, Sureau, Sorbier.

Mme DESOLME aspire à ne pas utiliser de contenants en plastique sur tout le cycle de production et espère ne pas utiliser un système d'irrigation : le couvert végétal mis en place par la tonte et l'installation de filets d'ombrage doivent permettre aux plants « de se débrouiller tout seul comme dans la nature » dit-elle. Au bout d'un cycle de production, les plants seront revendus en racines nues. Le projet peut aussi avoir un lien avec les activités menées par la Régie de territoire.

La porteuse de projet vise à avoir un impact avec son activité sur :

- La biodiversité : rôle de logis et de nourritures pour de nombreuses espèces
- Éviter l'érosion des sols
- Effet brise-vent pour les cultures
- La préservation de l'humidité des sols
- La diminution de produits phytosanitaires
- L'amélioration de la richesse du sol avec moins d'apport d'engrais.

Il est proposé de soumettre à l'intéressée un contrat de concession d'usage temporaire pour l'exploitation des surfaces concernées, renouvelable, pour un loyer annuel de 500 € à partir de janvier 2024.

Mme DESOLME espère procéder à son 1^{er} semis en février 2024.

Discussion :

Jean-Jacques CAVALIERE : cela donnera un aspect un plus paysager à cet espace, sur lequel on ne peut rien faire d'autre.

Monsieur le Président : on se posait la question de l'entretien de cette zone, au départ on pensait faire de l'éco-pâturage ; le loyer a paru un peu élevé pour la SFAER mais il faut que la dame se sente concernée, s'il y a des difficultés, on reviendra vers vous.

Daniel DUMAS : je vois plutôt une concurrence avec la Régie plutôt qu'une complémentarité.

Monsieur le Président : la régie pourrait utiliser sa production et la mettre en suite en pépinière.

Suzanne DELARBRE : GRT gaz a-t-il été contacté ?

Monsieur le Président : oui j'ai vu avec Cédric Meunier (maire de St Georges) il n'y a pas de souci, ce ne sont que des semis.

Dans l'espace collaboratif : le dossier de Mme Desolme, le projet de contrat.

L'assemblée autorise Monsieur le Président à signer la convention avec Mme Desolme.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
100	46	46		

8. Attribution de subvention

Rapporteur : Monsieur le Président

Deux étudiantes en soins infirmiers (2^{ème} année) à Montluçon, dont l'une habite Montmorin (Camille BENZONI) envisagent de réaliser un stage humanitaire au Vietnam de février à mars 2024.

Elles recherchent des subventions pour mener à bien leur projet.

Leur budget s'élève à 2 712 €.

Cette demande ne répond pas aux critères des dispositifs existants (Agir Jeunes).

Le conseil municipal de Montmorin a délibéré pour une aide de 250 €.

A retrouver dans l'espace collaboratif leur dossier.

Le bureau du 04 décembre propose une aide de 250 €. Il leur sera demandé en contrepartie de venir témoigner de leur expérience auprès de jeunes du territoire.

Discussion :

Amalia QUINTON : je trouve que ce n'est pas vraiment la vocation de la CC à soutenir ce type de projet, mais plutôt à la Commune. Il me semble que d'autres demandes similaires par le passé ont été refusées. Je pense qu'il y a tellement d'autres choses à faire, c'est la porte ouverte à d'autres demandes.

Monsieur le Président : je ne défendrai pas le projet, dans la mesure où je suis concerné pour ma commune ; on a cependant fait des précédents.

Christiane TAILHANDIER : c'est une somme très modique.

Jean-Michel CHARLAT : ce qui a été souligné c'est le côté humanitaire, le retour qu'elles pourront faire sera intéressant.

Amalia QUINTON : On a beaucoup de monde qui fait de l'humanitaire sans rien demander.

L'assemblée valide la proposition (votent contre : Amalia QUINTON, Nicole NENOT et Nathalie DOS SANTOS)

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
101	46	43	3	

9. Ressources Humaines

Rapporteure : Nathalie SESSA

9-1 Protection sociale complémentaire : Mandat au centre de gestion afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance

L'article L 827-9 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (santé) ainsi que les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès (prévoyance) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent dans les conditions définies à l'article L 827-10 et/ou L 827-11 du Code général de la fonction publique

L'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation ;
au 1^{er} janvier 2025 pour la garantie prévoyance et au 1^{er} janvier 2026 pour la garantie santé.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L. 827-3, soit :

- au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L 310-12-2 du code des assurances,
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans, à adhésion facultative ou obligatoire.

Conformément aux dispositions de l'article L 827-7 du Code général de la fonction publique, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, une procédure de mise en concurrence transparente afin de choisir un organisme ou un groupement d'organismes compétent(s) au sens de l'article L 827-5 du Code général de la fonction publique et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2025, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Les conventions de participation sur les risques prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues aux articles 3 et 4 du décret n°

2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Ce même décret dispose que la participation mensuelle employeur pour la garantie prévoyance est fixée à minima à 20 % du montant du panier de référence évalué à 35 euros.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, conclu entre les représentants des organisations syndicales représentatives et les associations d'employeurs territoriaux, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur.

Ce protocole demande de modifier le périmètre de la mise en place de cette participation en basculant vers une adhésion obligatoire des agents à un contrat collectif proposé par son employeur.

Ce dispositif est en attente de transposition par le pouvoir normatif. Par anticipation, **le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme a fait le choix de proposer une mise en concurrence pour la conclusion d'une convention de participation à adhésion obligatoire.**

A l'issue de cette procédure de consultation, Billom Communauté conserve entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le montant de la participation que Billom Communauté versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social engagé en vue de conduire à la conclusion d'un accord collectif et après avis du comité social territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Le CST de Billom Communauté du 28 novembre 2023 a émis un avis favorable pour que Billom Co mandate le CDG pour lancer la consultation.

L'assemblée valide cette proposition de mandater le CDG pour le lancement de la consultation (garantie prévoyance).

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
102	46	46		

9-1 Pôle santé au travail :renouvellement de la convention CDG

Afin de satisfaire à l'obligation de veiller à l'état de santé des agents dans l'objectif d'empêcher toute altération de celui-ci du fait de l'exercice de leurs fonctions, **Billom Communauté adhère au pôle santé au travail mis en place par le Centre de gestion du Puy-de-Dôme**. Cette adhésion s'est traduite par la signature d'une convention venant à échéance le 31 décembre prochain.

Afin de continuer à bénéficier de l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire du pôle santé au travail, **il est proposé de renouveler la convention à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de trois ans dans les mêmes conditions.**

Extraits de la convention (à retrouver en totalité dans l'espace collaboratif) :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer, en collaboration avec la collectivité territoriale ou l'établissement public, les conditions d'exercice des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail assurées par le Centre de Gestion à son profit.

Cette collaboration a pour finalité :

- d'assurer le suivi médical réglementaire des agents,
- de prévenir les risques professionnels,
- d'améliorer les conditions de travail de tous les agents,
- d'améliorer la prise en charge des agents en difficulté,
- de favoriser les échanges d'expérience entre les employeurs,
- d'élaborer des modalités et dispositifs communs en matière de gestion des emplois pour intégrer ou réintégrer l'agent au cœur de l'établissement,
- de maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme,
- de développer une culture de la qualité de vie au travail.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU CENTRE DE GESTION

L'équipe pluridisciplinaire en santé au travail

L'équipe pluridisciplinaire chargée d'exercer les missions relatives à la santé et sécurité au travail comprend, des médecins du travail, des Infirmiers Diplômés en Santé au Travail (IDEST), des conseillers hygiène et sécurité au travail, un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI), un ergonome, des psychologues, un assistant social, un agent spécialisé dans

l'accompagnement et la gestion des situations des inaptitudes physiques et le personnel administratif (ex : secrétaires médicales). L'équipe pluridisciplinaire accompagne la collectivité territoriale ou l'établissement public, en ce qui concerne :

- le suivi médical professionnel des agents,
- l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail dans les services,
- l'adaptation et l'aménagement des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- l'accompagnement psychosocial des agents en difficulté physique et/ou psychique,
- l'information sanitaire.

Le montant de l'adhésion pour l'ensemble des prestations est de 110 € par agent et par an (il était de 102 €/agent/an auparavant).

L'assemblée valide cette proposition.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
103	46	46		

10. Finances

Rapporteur : Dominique VAURIS

10-1 Décisions modificatives au budget général et au budget annexe

Vu la délibération n°35 du 03/04/2023 approuvant le budget primitif général de Billom Communauté

Vu la M57 et le règlement financier et comptable approuvé par délibération n° 29 du 03/04/2023 (article 1.4)

Considérant qu'il convient de prévoir des sommes supplémentaires :

- en dépenses de fonctionnement au budget général (résumées dans le

tableau ci-après) : 4 550 € : au chapitre 012 : (en complément de la précédente DM) les remplacements d'arrêts maladies, paiement des congés payés non pris des contractuels avant le 31 décembre. Les indemnités journalières couvrent cette dépense supplémentaire.

A noter que pour des raisons pratiques les crédits supplémentaires sont affectés uniquement sur deux comptes (6218 et 64 131) et sur deux fonctions (311 et 020) plutôt que sur plusieurs fonctions et comptes.

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
012	6218	311	19 716,00	17 162,23	1 000,00
012	64131	020	60 912,00	34 755,88	3 550,00
Total Dépenses fonctionnement			80628,00	51918,11	4 550,00

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
013	6419	020	28 500		2 400,00
013	6459	020	11 000		2 150,00
Total Recettes fonctionnement			28 500	0,00	4 550,00

- en dépenses et recettes de fonctionnement et investissement au budget annexe PAE Angaud (résumées dans le tableau ci-après) :
le solde de travaux non prévu au BP : 6 390 €
la régularisation des opérations de stocks* suite à la vente « gamasonic », dont le montant a été enregistré au budget général et non au budget annexe
* qui tiennent compte à la fois du produit de la vente et du montant des travaux réalisés globalement sur le PAE au prorata de la surface de la parcelle vendue.

Chapitre	Opération	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
040	OPFI	3355	61	578 930,46		286 390,00
Total Dépenses investissement				578 930,46	0,00	286 390,00

Chapitre	Opération	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
021	OPFI	021	61	191381,92		280 000,00
16	OPNI	168748	61			6 390,00
Total Recettes investissement				0	0	286 390,00

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
011	605	61	2 000,00	1 805,00	6 390,00
023	023	61	191 381,92		280 000,00
Total Dépenses fonctionnement			193381,92	1805,00	286 390,00

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
042	7133	61	898 309,33		286 390,00
Total Recettes fonctionnement			898 309	0,00	286 390,00

Nicole MAJEUNE : ce sont les propositions de Mme MUNOZ qui nous accompagne sur ce budget annexe compliqué.

L'assemblée valide ces deux décisions modificatives.

N° délibération	Votants	Pour	Contre	Abstention
104	46	46		

10-3 Pour information : virements de crédits

Dans le cadre de la mise en œuvre de la M57, il est possible de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion du chapitre des charges de personnel.

Le président doit informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la séance la plus proche.

Les virements de crédits suivants ont été faits :

- - 6 997,44€ au compte 617 (études et recherches) – chapitre 011 – fonction 020
+ 6 997,44€ au compte 7391118 (autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes) – chapitre 014 – fonction 01 pour le paiement d'un dégrèvement de TASCOT.
- - 31 000€ au compte 2313 (constructions en cours) – chapitre 23 – fonction 020 – opération 107 (siège communautaire)
+ 31 000€ au compte 2313 (constructions en cours) – chapitre 23 – fonction 554 – opération 112 (terrain familial locatif Vertaizon) pour le paiement des factures supplémentaires non prévues au début de l'opération.
- - 34 500,00€ au compte 2313 (constructions en cours) – chapitre 23 – fonction 311 – opération 114 (école de musique)
+ 34 500,00€ au compte 2313 (constructions en cours) – chapitre 23 – fonction 232 – opération 113 (rénovation énergétique centre aquatique) pour le paiement des factures supplémentaires non prévues au début de l'opération.

11. PETR-Conseil de développement

Rapporteur : Monsieur le Président

Rappels :

Un Conseil de développement est une **instance de participation citoyenne** encadrée par le Code général des collectivités territoriales. La loi rend obligatoire la mise en place d'un Conseil de développement pour tous les EPCI de plus de 50 000 habitants et pour les PETR.

Clermont Auvergne Métropole, Riom Limagne et Volcans et le PETR du Grand Clermont sont concernés par cette obligation mais plutôt que de multiplier les instances, ils ont fait le choix de mutualiser leurs Conseils de développement à l'échelle du Grand Clermont et d'en confier le portage au PETR. Bien que non concernés par cette obligation, Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté ont fait le choix de s'associer à cette démarche.

Le Conseil de développement du territoire du Grand Clermont a été **créé le 30 juin 2021** par délibération du Conseil syndical du PETR du Grand Clermont. Il est composé de **100 citoyens** maximum siégeant en leur nom et issus de 4 modalités de composition différentes :

- Désignation par les EPCI membres du Grand Clermont
- Désignation par des associations et institutions sollicitées
- Réponse à un appel à volontaires
- Tirage au sort sur listes électorales

Le rôle du Conseil de développement du territoire du Grand Clermont

Le Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil de développement soit consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre du territoire concerné. Il peut également donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

En 2023 (délibération n°19 du 27 février) le conseil communautaire a validé la charte de partenariat.

Le PETR lance un nouvel appel à volontaires pour compléter l'effectif actuel du Conseil de développement qui s'est réduit de moitié.

45 membres aux profils variés et issus de l'ensemble des 4 EPCI sont recherchés.

Document d'appel dans l'espace collaboratif.

Toutes les infos sont également sur le site :

<https://www.legrandclermont.com/conseil-developpement/le-conseil-de-developpement-recrute-de-nouveaux-membres>

En parallèle il nous est demandé de désigner une nouvelle personne pour remplacer M. Rigoulot (Cf délibération n°87 du 27 octobre 2021) qui n'a pas participé aux échanges et est donc d'office retiré de la liste du conseil de développement.

Discussion :

Monsieur le Président : Billom Communauté est très bien représentée dans les commissions du Grand Clermont et notamment en urbanisme.

Dominique VAURIS : je vous avais déjà parlé des ambitions du CODEL. Il se mobilise une fois par mois.

Bruno VALLADIER : il faut trouver un citoyen capable de se projeter jusqu'à 2050 sur la vie dans le territoire du Grand Clermont ; faire des propositions avec un autre regard, ...

Jean-Pierre BUCHE : je vais contacter Dominique Guillot.

Aucune proposition n'étant faite le projet de délibération est retirée.

12. Questions diverses

➡ **Décisions du bureau :**

Par délibération n°36 du 07/09/2020 le conseil a délégué au bureau l'attribution des subventions dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de la bourse coup de pouce.

Le bureau du 04 décembre 2023 , a accordé :

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat :

- 1 750 € à Ulyssette THIALLIER (Billom) PO 5 précarité énergétique

- 1750 € à Gérard POYET (Montmorin) PO 5 précarité énergétique

Dans le cadre de la bourse coup de pouce :

- à Enola RAMOS (Mur-sur-Allier) une aide de 250 € pour le permis avec une

action citoyenne à l'accueil de loisirs de Mezel.

➡ **École de musique : rapporteure : Patricia BUSSIERE. Point sur la rentrée 2023-2024** : 276 élèves dont 58 adultes (21%). Il y en avait 285 en 2022 et 278 en 2021.

- **Les cours individuels (flûte, clarinette...)** : 218 inscrits.

- **Les pratiques d'ensemble (ensembles jazz, musiques actuelles, percussions...)** 100 inscrits dont 29 à l'harmonie de Vertaizon et 2 au Cercle musical de St-Dier.

- **La formation musicale (solfège)** : 125 inscrits.

- **L'Éveil musical** : 26 inscrits à Billom, Mur-sur-Allier, Vertaizon et St-Dier.

Nouveauté de la rentrée : c'est l'extension du dispositif d'interventions musicales en temps scolaire : Passage de 3 h à 10 h d'intervention hebdomadaire / Arrivée à la rentrée d'une nouvelle dumiste intervenante, Véronique Tortajada qui travaille désormais aux côtés de Jean-François De Groote / 14 classes concernées de maternelle et de primaire dans 6 écoles : Vertaizon, Pérignat-ès-Allier, Egliseneuve-près-Billom, Reignat, Espirat et Montmorin (plus de 350 enfants bénéficiaires) / Des séances de 45' à 1 h d'écoute, de pratique et de création artistique / Des projets dans chaque école menés à l'année est trouvant leur concrétisation en mai et juin (spectacles, exposition sonores...).

Un bilan plus précis sera présenté lors de la conférence des maires prévue le lundi 19 février 2024 à 18 h 30 qui aura pour thème la réalisation des équipements école de musique/Relais Petite Enfance.

➡ **Autres sujets abordés :**

- **Conférence des maires sur l'eau/bassines : Monsieur le Président** : les calculs ont été faits avec une pompe de 500 m³/heure, ce chiffre avait été donné par l'Etat et les agriculteurs. On a refait des calculs avec d'autres puissances. Je voulais vous donner cette information ; j'étais mal à l'aise d'entendre que les techniciens de la CC ne tenaient pas la route alors que le CD les finance, je me suis entendu avec Chauvin qui était soit disant pas au courant de ce commentaire ; il n'y a jamais eu de volonté de Billom Co d'être parti pris, on voulait donner les données objectives, pour que chacun se fasse sa position.

Jean Marc LAVIGNE : dans la Montagne tu as parlé de l'équilibre financier des bassines, peux-tu nous en dire plus ?

Monsieur le Président : ce que vous avez lu c'est une conférence de presse, où tous les sujets ont été balayés, ce que je savais ce jour là c'est que St-Georges ne pouvait se faire pour des raisons géologiques et que donc cela pouvait être préjudiciable à l'équilibre global du projet.

- **Guy MAILLARD** : vous avez reçu un mail du SBA concernant des subventions à solliciter auprès de CITEO (organisme qui collecte des éco contributions), subvention < 5 000 € - 0,9 €/habitant, dossier très facile à faire, avant le 31 décembre pour l'exercice 2023. Cela peut permettre de financer la résorption de dépôts sauvages par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 h 40.

Le 29 janvier 2024

**Le secrétaire de séance,
Jean-Jacques CAVALIERE**



**Le Président,
Gérard GUILLAUME**



Billom Communauté
35 avenue de la gare
63160 BILLOM